

*Représentation électorale—Loi*

Bien que ce soit mon premier mandat à la Chambre des communes, je sens que le rôle du député a évolué avec les années. Vous savez mieux que moi, monsieur le Président, que le rôle de député n'est plus ce qu'il était quand il ou elle a été élu pour la première fois. Je dirais que, aujourd'hui, il est presque celui d'une agence de service social. Les Canadiens viennent chercher auprès de nous non pas seulement de l'information et la solution aux problèmes qui sont de notre ressort, mais la solution à des problèmes tout de même très graves qui ne relèvent pas de la compétence fédérale. Les Canadiens exigent que leurs gouvernements leur restent personnellement accessibles. Ils ne veulent pas que la réponse à un problème bien réel pour eux et leur famille leur soit communiquée par ordinateur. Ils veulent que leur député s'occupe de leurs problèmes avec tout le soin et toute la compréhension que cela exige.

Que deviennent les députés dans l'exécution normale de leur charge? Je vais vous le dire. Du lundi au vendredi, ils sont généralement retenus dans la capitale et plus précisément à la Chambre. Que nous présentions des instances comme je suis en train de le faire, que nous prenions part aux travaux des comités comme je le ferai cet après-midi, que nous communiquions avec des fonctionnaires pour essayer de résoudre les problèmes de nos circonscriptions ou que nous répondions aux gens de nos circonscriptions, nous passons la plus grande partie de notre temps ici. Il ne nous reste donc que les fins de semaine pour aller dans nos circonscriptions rencontrer les gens individuellement. La plupart d'entre nous réservent une journée, le samedi ou le dimanche, pour le travail dans la circonscription. Nous passons la majeure partie de la journée enfermés dans notre bureau pour recevoir les gens et chercher la solution à leurs problèmes. D'autres secteurs de la collectivité, où les gens n'ont pas nécessairement des problèmes de pension, d'impôt ou d'immigration à démêler, ont quand même droit à la présence et à la disponibilité de leur député. Alors, quand nous ne réglons pas de problème, nous essayons de prendre part à un événement local, de visiter des personnes âgées ou d'assister à un dîner. Nous essayons de ne pas oublier les écoles. Nous prévoyons des rencontres avec les jeunes. Naturellement, ceux d'entre nous dont les circonscriptions comptent des industriels s'efforcent de voir régulièrement les chefs d'entreprise, de visiter les usines et de juger si les propositions économiques du gouvernement sont efficaces ou irréalisables. Les fins de semaine ne sont pas assez longues pour le député qui veut faire tout cela, et le faire bien. Nous ne pouvons pas non plus rester toute la semaine dans nos circonscriptions, car dès qu'ils nous voient, les gens nous demandent pourquoi nous ne sommes pas à Ottawa, à nous occuper de leurs intérêts.

Lorsqu'on est député en 1985, il faut faire des acrobaties; il faut être au service de ses électeurs à Ottawa et il faut leur offrir un service personnel dans la circonscription. Les Canadiens demandent et exigent ce service personnalisé à juste titre. Nous allons à l'encontre de ce désir en limitant de façon arbitraire et très sectaire le nombre de députés qui doivent représenter un nombre croissant de citoyens.

Il y a un bon livre intitulé *Megatrends*, que la plupart des députés ont lu; comme *Le choc du futur*, il est truffé de descriptions relatives à la tendance de la société contemporaine à devenir la société des techniques de pointe. Cet ouvrage est toutefois différent du livre *Le choc du futur* du fait que d'après l'auteur, il faut que le contact humain augmente à

mesure que l'aspect technologique de la société s'accroît. Un chapitre intitulé «High Technology-High Touch» est entièrement consacré à cette notion. L'auteur a raison. La société devient de plus en plus impersonnelle avec l'avènement de l'ère de l'informatique, mais il faut néanmoins accentuer l'élément humain. Les gens qui utilisent les ordinateurs doivent apprendre que la personne a encore sa place dans la société canadienne. Il ne faut pas considérer le cas des chômeurs ni les autres cas uniquement sous l'aspect statistique. On commence à renoncer aux services personnalisés et on a tendance à voir des statistiques plutôt que des défis personnels à relever.

• (1210)

C'est pourquoi le gouvernement a tort d'invoquer la clôture pour trancher une question aussi importante que celle-ci, soit le nombre de députés à la Chambre. Lorsque les députés disent à la Chambre que leur région se sent délaissée et qu'ils recommandent d'accorder à leur région, qui n'est pas représentée par un nombre suffisant de députés, une partie des sièges d'une province pour faire une répartition plus équitable, nous ne devrions pas procéder de la sorte. Nous avons encore du chemin à faire. Nous avons encore des idées à faire passer. Nous avons encore des recommandations et des suggestions à recevoir du public.

Il est inutile de tenir des audiences publiques, et ce sera la prochaine étape après le débat à la Chambre, parce que les paramètres ont déjà été établis. Les Canadiens peuvent seulement donner leur impression dans les limites de ces paramètres. Les Canadiens de toutes les régions vont venir exprimer les aspirations auxquelles nous adhérons à la Chambre, monsieur le Président. Nous devons alors leur dire que nous sommes désolés, et que nous avons déjà mis la charrue devant les bœufs, que nous avons déjà limité le nombre de sièges pour leur région et qu'ils devraient par conséquent laisser tomber et nous faire une autre suggestion. Les Canadiens vont nécessairement éprouver un vif sentiment de frustration à l'issue de ces audiences, et ils vont se demander pourquoi on leur a demandé leur avis alors que cela ne vaudra certainement absolument rien dire.

C'est ce qui caractérise le débat sur le projet de loi C-74, monsieur le Président. Il faut permettre aux Canadiens d'exposer leurs problèmes dans le détail par le biais de leur représentant élu. Il est hypocrite de prétendre que nous défendons les intérêts des Canadiens tout en procédant aussi mal que nous le faisons pour l'étude du projet de loi C-74 qui décidera comment les Canadiens éliront leur gouvernement. Nous ne pouvons pas jouer sur les deux tableaux.

Monsieur le Président, je vais conclure comme j'ai commencé, en disant que nous nous y prenons mal pour étudier un sujet aussi fondamental que celui du projet de loi C-74. Cette question concerne la Chambre et tous les députés, mais elle influence surtout la façon dont les Canadiens élisent leur gouvernement et la façon dont ils seront servis par leurs représentants. La Chambre n'est pas à nous, mais aux Canadiens. Il faut par conséquent que ceux-ci aient l'occasion de dire comment ils veulent que le gouvernement fonctionne et quels services ils veulent. Nous ne leur avons pas donné cette occasion, monsieur le Président, et ce n'est pas bien à mon sens. J'espère